



Palézieux, le 26 octobre 2009

Commune de Palézieux
Maison de commune
1607 Palézieux

Préavis municipal no 17/09 sur le budget de la caisse communale pour l'année 2010

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

La Municipalité de Palézieux soumet à votre approbation le budget de la caisse communale pour l'année 2010, lequel appelle quelques explications et commentaires :

1. ADMINISTRATION GENERALE

Section 10 Autorités

La somme de **Fr. 131'000.--** attribuée à ce poste couvrira les indemnités allouées au Conseil communal (Fr. 9'000.--), à la Municipalité (Fr. 102'000.--), ainsi que les frais de réceptions et manifestations (Fr. 20'000.--). Les augmentations aux comptes 101.300.0 et 102.306.0 s'expliquent de la manière suivante :

Lors de l'établissement du préavis d'intention de fusion (préavis municipal 01/08), le total des frais annuels à porter aux budgets futurs se chiffrait à Fr. 50'000.--. Pour rappel, ce dernier comprenait d'une part Fr. 200'000.-- de frais d'étude répartis sur 4 ans par rapport à la population et, d'autre part, Fr. 144'000.-- (estimatif) par année d'indemnités des membres des commissions répartis entre l'ensemble des communes. Au fur et à mesure de l'avancement du projet, nous constatons que ces Fr. 50'000.-- doivent être répartis différemment dans nos comptes. Dès lors, seules les factures de Compas Management Services Sàrl concernant les frais d'étude sont comptabilisées au compte 11.318.9 "Honoraires étude fusion", les indemnités des membres des commissions se trouvent aux comptes 101.300.0 pour le Conseil et 102.306.0 pour la Municipalité.

Dans les produits, le montant de **Fr. 2'000.--** inscrit sous 102.436.1 "Remboursement de tiers" concerne le remboursement des vacations des Municipaux que la commune va percevoir des différents comités et associations.

Section 11 Administration

Fr. 708'150.-- sont prévus pour couvrir les salaires du personnel administratif, les charges sociales et les divers frais concernant l'administration. Les traitements ont, pour le moment, été indexés (+1%), l'indice suisse des prix à la consommation au 31.12.2009 déterminera si le renchérissement du coût de la vie pourra être accordé.





Au compte 11.301.0 "Traitements", comme prévu, la Municipalité a engagé une nouvelle collaboratrice, à 50%, au sein de l'administration communale. Son salaire prévu au budget 2009 a été discuté et finalisé à la hausse pour l'année 2010. De plus, la Municipalité prévoit l'engagement d'un(e) nouveau(elle) apprenti(e) pour la rentrée d'août 2010. En effet, vu la situation difficile dans laquelle certains se retrouvent après leur scolarité obligatoire, elle souhaite donner une chance supplémentaire à un jeune de la région. Le paiement d'heures supplémentaires est également prévu.

La hausse aux comptes 11.303.0 "Assurances sociales", 11.304.0 "Caisse de pensions" et 11.305.0 "Assurances accidents et maladie" est à mettre en relation avec l'augmentation des salaires prévue au compte 11.301.0.

Au compte 11.309.0 "Autres charges du personnel administratif", la différence par rapport au budget 2009 provient d'une part de l'adaptation des allocations de vacances en rapport avec l'augmentation des vacations du Conseil et de la Municipalité et d'autre part, du remboursement de frais professionnels aux apprentis ainsi que la création d'une fondation en faveur de la formation professionnelle dont le but est de répartir les coûts de la formation professionnelle à la charge des entreprises formatrices sur l'ensemble des entreprises du canton, selon la nouvelle loi sur la formation professionnelle entrée en vigueur au 1^{er} août 2009.

"Achats de mobilier et matériel", 11.311.0, un nouvel outil de gestion de notre site internet ainsi qu'un module de graphiques financiers sont entre autre prévus à ce poste.

Au compte 11.315.0 "Entretien des machines de bureau", nous trouvons la maintenance annuelle du logiciel de gestion communale, du matériel informatique, du logiciel Géo-Concept, du lecteur de cartes pour paiement, des nouveaux modules prévus au compte 11.311.0 ainsi que la location de notre photocopieur.

Le compte 11.318.5 est revu à la hausse; on y trouve les frais concernant la mise à jour du cadastre, la vérification des comptes, les données du registre foncier, diverses redevances ainsi que des éventuels honoraires de notaires et d'avocats.

Le compte 11.318.8 "Pôle de développement" n'a plus lieu d'exister. La facturation concernant l'hébergement du site se trouve désormais au compte 11.315.0.

Compte 11.318.9 **Honoraires étude fusion**

Comme expliqué précédemment, le montant de Fr. 50'000.-- est réparti différemment. Les Fr. 25'000.-- prévus ici ne concernent que les frais d'étude.





Compte 11.351.0 Participation à des charges cantonales

Un montant de **Fr. 123'000.--** est budgétisé au compte 11.351.0 "Participation à des charges cantonales" pour la part à l'indemnité pour coûts non couverts des lignes de trafic régional et assimilé. L'augmentation du budget 2010 résulte notamment de l'évolution des charges financières liées au crédit-cadre 2007-2010 de financement de l'infrastructure ferroviaire. Compte tenu de l'entrée en vigueur de la RPT au 1^{er} janvier 2008, le taux de la participation du canton passe de 33 à 50%. Celui des communes est maintenu à 30% de la part cantonale.

Notre contribution au Fonds sportif et culturel intercommunal géré par la Municipalité de Maraçon s'élève à Fr. 10.-- par habitant. La répartition des subventions est décidée en assemblée des syndics. Par ailleurs, nous rajoutons le montant de nos cotisations courantes et prévoyons également quelques dons qui ne seraient pas pris en charge par le Fonds intercommunal. De ce fait, le compte 11.365.0 "Dons et cotisations" affiche un total de **Fr. 25'000.--**.

Aux revenus, **Fr. 74'550.--** ont été budgétisés pour :

- les produits des émoluments de Fr. 30'000.--;
- des remboursements de frais divers, notamment la facturation des salaires à la Commune des Tavernes pour la tenue du contrôle des habitants et de la bourse, le droit de superficie concernant l'antenne Swisscom, le remboursement de l'Office des Poursuites pour la notification des commandements de payer ;
- les recettes des ventes de cartes journalières des CFF.

2. FINANCES

Sections 21 et 22 Impôts, Service financier

Aux charges, un montant de **Fr. 20'000.--** est inscrit pour des défalcatons sur impôts et contributions non récupérables (21.330.0).

L'endettement de la Commune nous oblige à prévoir une somme de **Fr. 103'000.--** pour couvrir les intérêts bancaires des dettes à long terme (22.322.3).

Suite à la nouvelle loi sur les péréquations intercommunales entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2006, les acomptes pour la péréquation 2010 sont fixés en fonction du bouclage 2008. L'alimentation au fonds de péréquation reste de 13 points d'impôt (valeur du point communal Fr. 37'514.--), soit **Fr. 490'000.--** au compte 22.352.0 "Fonds de péréquation horizontal".



Aux revenus, un montant total de **Fr. 2'432'700.--** concernant l'encaissement des impôts est budgétisé.

21.400.1 et 21.400.2 : Les impôts sur le revenu et la fortune ont été calculés selon l'évaluation des recettes fiscales transmise par l'Administration cantonale des impôts, à savoir la facturation des acomptes 2009 au 31.08.2009, sans majoration.

21.401.1 et 21.401.2 : L'impôt sur le bénéfice des sociétés a été évalué de la même manière. Quant à l'impôt sur le capital des sociétés, nous constatons qu'au 31.08.2009, le chiffre du relevé de compte de l'Administration cantonale des impôts est en négatif. Cette situation peut évoluer d'ici au 31.12.2009. Nous restons cependant prudents et inscrivons Fr. 1'000.--.

Au compte 22.422.2 "Revenus des titres et des placements", les placements à terme effectués en 2008 ne sont plus possibles actuellement.

Le résultat de la péréquation directe nette (comptes 22.352.0, 22.452.0 et 22.452.1) se monte à env. Fr. 390'000.--, en notre faveur. Concernant les dépenses thématiques, l'exercice 2010 tiendra compte de l'acompte 2010, basé sur le bouclage 2008 (Fr. 191'342.--), ainsi que du décompte final 2009 (différence entre l'acompte et le bouclage). De plus, selon les estimations du Canton, notre commune devrait également toucher un retour concernant le plafonnement du taux (Fr. 118'300.--). Ce dernier résulte d'un calcul effectué entre notre taux d'imposition actuel et le nombre de points d'impôt que représente la péréquation.

2009	2010	2011
Acomptes (calculés sur résultat final 2007)	Acomptes (calculés sur résultat final 2008)	Acomptes (calculés sur résultat final 2009)
+ / - solde décompte résultat final 2008	+ / - solde décompte résultat final 2009	+ / - solde décompte résultat final 2010
= montant péréquation 2009	= montant péréquation 2010	= montant péréquation 2011

Sections 23

Amortissements et réserves

L'amortissement du mobilier est en hausse, ceci en raison du nouvel investissement pour le renouvellement du matériel informatique de l'administration communale (préavis municipal 11/09) ainsi que l'achat d'un véhicule utilitaire pour le service de la voirie (préavis municipal 06/09).





3. DOMAINES ET BATIMENTS

Section 31 Terrain

Les Fr. 3'000.-- au compte 31.311.0 "Achat de machines" sont prévus pour l'achat d'une nouvelle tondeuse. Quant aux locations des terrains, 31.423.0, nous enregistrons une baisse suite à la résiliation d'un bail à loyer.

Section 32 Forêts

La Municipalité prévoit un montant de Fr. 26'272.-- dans les charges.

La création du Groupement forestier de la Haute-Broye et l'adoption des nouveaux statuts (préavis municipal 06/08) entraînent quelques changements au niveau de notre budget :

- plus rien n'est budgétisé pour les comptes 32.314.0 "Travaux entreprises forestières", 32.351.0 "Participation à des charges cantonales", 32.435.0 "Ventes de bois" et 32.451.0 "Participation du canton",
- création d'un nouveau compte 32.352.0 "Participation à des charges d'autres communes et association de communes", le montant de Fr. 11'200.-- nous a directement été transmis par le Groupement forestier.

Section 35 Bâtiments communaux

a) Bâtiments divers :

Aux charges, sur une somme de Fr. 145'975.--, la Municipalité prévoit l'installation d'un sas de fermeture avec bâche au stand de tir, un nouveau podium au Battoir et un montant d'env. Fr. 6'000.-- pour des achats imprévus, soit Fr. 10'000.-- au compte 351.311.0 "Achats de mobilier et de matériel".

Fr. 25'000.-- sont attribués à l'achat d'électricité, de combustible et d'eau.

Concernant les entretiens des immeubles et des installations, nous avons décidé de renouveler les mêmes montants que prévus au budget 2009, soit Fr. 15'000.-- à chacun des deux comptes (351.314.0/351.315.1). Ces sommes serviront à l'entretien courant ainsi qu'à divers dépannages d'installations de nos bâtiments communaux.

La Municipalité a décidé d'entamer une étude pour une isolation thermique adaptée pour une activité dans le cadre de l'affectation du local voirie existant, afin d'en améliorer le confort pour l'utilisation. Cette dernière, selon devis, se monte à Fr. 6'500.-- au compte 351.318.1 "Honoraires et frais d'étude".



Les montants de **Fr. 11'000.--** pour les assurances et **Fr. 40'200.--** à l'amortissement des immeubles sont également budgétisés.

Aux revenus, le montant de **Fr. 178'000.--** représente les loyers à encaisser pour les appartements appartenant à la Commune, l'auberge communale ainsi que les autres bâtiments communaux (stand tir, battoir, salles, etc.).

b) Bâtiments scolaires : (centre scolaire + pavillons de Palézieux-Gare)

Aux charges, **Fr. 771'579.--** ont été budgétisés, tenant compte principalement des intérêts des emprunts, pour le centre scolaire (**Fr. 139'000.--**) et pour les pavillons (**Fr. 20'000.--**), des amortissements (**Fr. 308'100.--** et **Fr. 15'800.--**) ainsi que des différents frais nécessaires à l'exploitation de ces immeubles.

Le compte 352.301.0 "Traitements conciergerie" du centre scolaire, comprend l'engagement de deux jeunes de la Commune, pour 3 semaines, comme auxiliaires pour le nettoyage du collège durant les vacances scolaires d'été.

Au compte 352.311.0 "Achats de mobilier et de matériel", **Fr. 15'000.--**, nous prévoyons entre autre : l'achat de sept extincteurs et des supports de rangements pour les barres de rugby.

Mis à part des entretiens courants, au niveau du compte d'entretien des installations (352.315.0) pour le centre scolaire, il est nécessaire de procéder :

- à la révision des engins de la salle de gymnastique,
- à la réparation des stores,
- à l'entretien du chauffage,
- au nettoyage de la ventilation,
- au détartrage des boilers.

Concernant les pavillons scolaires, le détartrage du boiler est également nécessaire (353.315.0).

Aux produits, les **Fr. 516'592.--** représentent les loyers des classes, de l'appartement du concierge ainsi que de la salle polyvalente.



4. TRAVAUX

Section 43 Routes

Les traitements, l'entretien des routes et des chemins, le déneigement, le marquage, l'achat de matériaux et de fournitures diverses, l'entretien des véhicules ainsi que les frais d'électricité et d'entretien de l'éclairage public ont été estimés à **Fr. 345'810.--**.

Au compte 431.314.0 "Entretien des routes et des chemins", le montant prévu à ce compte servira à la réfection de divers chemins communaux ainsi qu'à l'entretien courant de nos routes et chemins.

La Municipalité prévoit des frais d'ingénieurs et d'études (431.318.5).

Au compte 431.319.0 "Taxes et RC des véhicules communaux", l'achat de nouveaux véhicules pourra entraîner une hausse des primes d'assurances.

Pour l'éclairage public, nous tenons à préciser que le compte 432.314.0 "Entretien des installations", **Fr. 12'000.--**, concerne notre contrat d'entretien annuel ainsi que l'éventuelle installation de compteurs.

Section 44 Parcs, promenades et cimetière

Rien de spécial à signaler.

Section 45 Ordures ménagères et décharge

Les charges ont été évaluées à **Fr. 267'681.--** contre **Fr. 194'500.--** aux produits.

L'utilisation de notre déchetterie par les habitants de la Commune de Granges, dès le 1^{er} novembre 2009, entraîne quelques modifications pour notre budget 2010 :

Au compte 45.311.0 "Achats de matériel", le stock de sacs poubelle devra être complété, de plus nous prévoyons le rachat d'une benne à la Commune de Granges pour Fr. 20'000.--.

Le compte 45.312.0 "Achats d'électricité, chauffage, eau" est revu à la hausse en fonction de l'élargissement projeté des heures d'ouvertures de notre déchetterie.

Un nouveau compte a été créé, 45.315.0 "Entretien des installations", dans lequel seront comptabilisés différents frais relatifs aux installations de la déchetterie.



45.318.0 "Frais d'élimination des ordures", ce compte a été séparé en deux. Nous y conservons toutes les factures pour l'élimination des déchets encombrants et des différentes filières. Le nouveau compte 45.352.6 "Participation à des charges d'associations de communes, ARO" regroupera, quant à lui, toutes les factures concernant l'élimination des ordures ménagères. Ceci afin de faciliter la facturation annuelle à la Commune de Granges.

L'amortissement de la déchetterie se monte à **Fr. 15'000.--** par an (45.331.1).

La participation de la Commune de Granges sera comptabilisée au compte 45.452.0 "Participations de communes et d'associations de communes", **Fr. 60'000.--**. Elle sera facturée chaque année selon un décompte précis des charges, réparties en fonction du nombre d'habitants.

Section 46 Réseaux d'égouts, d'épuration

Les dépenses prévues à ce chapitre se chiffrent à **Fr. 181'855.--**.

Les frais de raccordement devraient se monter à env. **Fr. 20'000.--** (46.314.2).

Les prévisions de la participation V.O.G. se montent à **Fr. 115'000.--** (46.352.0).

En ce qui concerne le collecteur de Serix, notre commune verse annuellement à la commune d'Oron-la-Ville un montant forfaitaire de **Fr. 5'500.--** pour le transit des eaux usées sur son réseau (46.352.1).

La Municipalité a estimé les revenus à **Fr. 171'300.--**, correspondant aux taxes de raccordement et à la taxe annuelle d'épuration.

5. INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

Sections 51 à 54 Enseignement

Le montant suivant est budgétisé :

- Etablissement scolaire Oron-Palézieux **Fr. 632'000.--**

Pour information, notre participation aux transports des élèves se monte à env. **Fr. 134'000.--**.

Notre participation à "L'Ilot" est supprimée suite à l'entrée en vigueur de l'APER0.



Le montant de **Fr. 3'000.--** au compte 52.366.0 "Frais de transport et de pensions" est prévu pour financer les transports des élèves qui suivent une 10^{ème} année de rattachement ainsi que d'éventuels frais de repas.

- Enseignement spécialisé **Fr. 130'000.--**

Le Canton nous donne les explications suivantes :

- *Ce régime est fortement impacté par l'intégration des frais liés aux bourses d'étude et d'apprentissage, auxquels est venu s'ajouter le transfert, dans le système des bourses, des dossiers de formation pour jeunes adultes en difficultés (projet FORJAD), soit un montant net de 27,2 millions.*
- *Le budget de l'Ecole cantonale pour enfants sourds influence quant à lui pour plus de 2,7 millions la facture sociale de par la création de postes d'enseignants spécialisés. Sont en effet prévus 15 nouveaux postes ainsi que le transfert de 28 postes d'enseignants spécialisés dans le cadre d'un dispositif centralisé permettant le maintien d'élèves en situation de handicap dans l'école régulière. Ce projet découle de la mesure No 7 du programme de législature "Elaborer une politique de prise en charge et d'intégration des personnes handicapées", afin de favoriser l'intégration des élèves porteurs de handicap dans la scolarité ordinaire, en application de l'Accord intercantonal sur la collaboration dans le domaine de la pédagogie spécialisée.*
- *Enfin, l'ouverture de classes transition école-métier (s'inscrivant dans le cadre de la mesure No 5 du programme de législature "Insertion des jeunes par la formation professionnelle") a un effet de 0,7 million sur la facture sociale.*

Notre participation se monte à Fr. 1.05 par habitant pour l'office d'orientation professionnelle (54.352.0). Elle comprend :

- les frais de financement des locaux,
- les frais d'équipement en mobilier,
- les prestations d'informations et de conseils personnalisés en matière d'orientation scolaire et professionnelle.

Section 58 Temples et cultes

La participation à la Paroisse Oron-Palézieux est chiffrée à Fr.17.-- par habitant. D'autre part, les communes contribuent à raison d'env. Fr. 4.20 par habitant, aux paroisses catholique et de langue allemande (58.365.0)





6. POLICE

Section 60 Administration

Fr. 30'297.-- aux charges et Fr. 37'000.-- aux produits sont estimés dans ce chapitre.

Comme prévu au budget 2009, au compte 60.301.0 "Traitements", afin de renforcer les contrôles actuels des parkings, nous prévoyons l'engagement d'une personne chargée d'effectuer une tournée supplémentaire par semaine. Il s'agit du seul moyen de garantir que les règles de parcage soient respectées et notamment d'éviter que les pendulaires ne parquent quotidiennement et la journée durant, sur les zones bleues prévues pour faciliter le parcage des clients des commerces locaux.

Sections 65 et 66 Défense contre l'incendie et Protection civile

Au chapitre "Défense contre l'incendie", les charges et les produits sont estimés à Fr. 33'960.-- pour les premières et à Fr. 19'500.-- pour les deuxièmes.

En collaboration avec le fourrier, les comptes suivants sont revus à la hausse :

65.309.0 "Frais divers service du feu" :

- solde des pompiers,
- des cours ECA seront dispensés pour 4 officiers pendant 3 jours,
- selon les recommandations de l'ECA, des visites médicales sont encouragées pour les nouveaux sapeurs-pompiers ainsi que dès 40 ans,
- formation du nouveau chauffeur,
- cotisations et frais annuels.

65.314.0 "Entretien du local du feu" :

- rénovation de la porte du local,
- divers travaux d'entretien du local.

La révision de l'assurance incendie mobilière (65.318.0) augmente notre prime.

Au chapitre "Protection Civile", au compte 66.352.0, le montant de **Fr. 24'890.--** (Fr. 19.-- par habitant) couvrira les frais de l'ORPCi.

Aux produits, nous inscrivons au compte 66.451.0 "Participation du Canton", **Fr. 960.--**, l'octroi d'une contribution fédérale destinée aux frais d'entretien des constructions de protection civile (poste de commandement, poste sanitaire, locaux à matériel). Ce montant, versé annuellement, servira à l'inspection fédérale des installations électriques



à courant fort (tous les 10 ans, env. Fr. 1'100.--) et au contrôle périodique cantonal (tous les 7 ans, gratuit) qui seront désormais entièrement à charge des communes propriétaires de constructions.

7. SECURITE SOCIALE

Section 71 Service social

Avec l'entrée en vigueur de la loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE), les communes contribuent au budget de la Fondation sous la forme d'un montant par habitant. Ce montant est fixé par un décret du Grand Conseil tous les deux ans, après consultation des communes. Le montant est de Fr. 5.-- par habitant. De plus dans le cadre de la formation de réseaux demandée (au moins deux des trois types d'accueil préscolaire, parascolaire et familial de jour, plus au moins une commune), une contribution des communes en tant qu'employeurs est également requise. Celle-ci sera calculée sur la masse salariale des employés de la commune. La Fondation n'accordera des subventions que par l'intermédiaire des réseaux reconnus. Au total, la somme de **Fr. 7'030.--** est prévue au compte 71.351.0 "Participation à des charges cantonales LAJE".

Suite à l'entrée en vigueur de l'APERO, notre participation à l'ARO concernant le fonds d'aide à l'accueil de la petite enfance et le Service des Mamans de Jour du district d'Oron et de Forel-Lavaux, au compte 71.352.4 "Part ARO et divers, fonds petite enfance" est supprimée.

Pour faire suite à notre adhésion au réseau APERO (préavis municipal 10/08) et à son entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2009, notre participation se monte à Fr. 25.-- par habitant, soit un total de **Fr. 32'800.--** au compte 71.352.5 "Part Association Petite Enfance Région Oron".

Le montant de **Fr. 2'200.--**, au compte 71.365.0 "Aides, subventions à institutions privées", représente notre aide à la Ludothèque de Serix, à raison de Fr. 100.-- par mois. La Municipalité a décidé de maintenir sa propre participation aux loyers de celle-ci, bien qu'un montant de Fr. 1'000.-- par an soit versé au travers du fonds intercommunal. Le solde, soit Fr. 1'000.-- est destiné à l'octroi d'éventuels dons.

Section 72 Prévoyance sociale cantonale

Au compte 72.351.0 "Participation à des charges cantonales", **Fr. 725'000.--** représente notre participation à la facture sociale.

Cette nouvelle augmentation est à nouveau très importante et influencera notre budget.





Les excellentes recettes fiscales enregistrées aux comptes 2008 ont permis à notre commune d'obtenir un classement final à la péréquation de 16.6 pour le budget 2010 contre 17.8 au budget 2009 sur 20. Notre point d'impôt, quant à lui, est passé de Fr. 29'564.-- à Fr. 37'514.--. Ces deux éléments sont déterminants dans le calcul de la péréquation et la répartition de la facture sociale.

Au niveau cantonal, la hausse par rapport au budget 2009 devrait atteindre 32 millions, soit 4,7% pour un montant total de 710 millions.

Le Canton nous donne les explications suivantes :

Le principal changement pour 2010 réside dans les effets de l'adoption par le Grand Conseil le 2 juin 2009 des dispositions légales visant l'intégration de la loi sur l'aide aux études et à la formation professionnelle (LAEF) dans le champ d'application de la LOF, tout en garantissant la neutralité du coût de l'opération pour les communes dans la durée. Ces nouvelles dispositions légales consacrent le principe de la pérennisation du programme d'insertion par la formation professionnelle FORJAD et prévoient l'harmonisation des normes du revenu d'insertion (RI) et du régime des bourses d'études. En contrepartie de l'intégration du régime des bourses, ceux liés à la Protection de la jeunesse (régime 4) et au COFOP-Centre d'orientation et de formation professionnelles (régime 5), sont retirés de la facture sociale.

Il y a lieu de prévoir un montant de Fr. 15.35 par habitant pour notre participation à l'AAS (Agence d'Assurances Sociales). Le total de **Fr. 20'110.--** est reporté au compte 72.352.0 "Participation RAS et AAS".

Section 73 Santé publique

Les **Fr. 120'520.--** représentent le coût du maintien à domicile; selon renseignements de l'OMSV, la contribution des communes à inscrire dans les budgets est de Fr. 92.-- par habitant. L'augmentation importante des prestations à réaliser est à mettre en lien avec les facteurs essentiels suivants :

- augmentation de la population moyenne vaudoise de 1.2%,
- une demande de couverture en terme de services plus importante le week-end,
- une augmentation prévisible des besoins de la clientèle dépendante à domicile, qui nécessite de plus en plus souvent plusieurs interventions par jour impliquant parfois plusieurs professionnels,
- une participation moins importante des aidants naturels et des bénévoles.

L'hypothèse présentée doit encore faire l'objet d'une décision définitive du Conseil d'Etat prochainement.





8. SERVICES INDUSTRIELS

Section 81 Service des eaux

La mise en place du SIDEHB en 2003 nous invite à inscrire dans ce budget un montant concernant les salaires des employés communaux pour les relevés des compteurs. Ce montant nous sera remboursé par l'Association.

Une somme de **Fr. 1'000.--** est prévue pour des travaux liés à la source des fontaines et d'éventuels autres entretiens du réseau concernant nos sources privées (81.314.0).

CONCLUSIONS :

La Municipalité a étudié et chiffré en détail, le plus exactement possible, chaque rubrique. Elle estime avoir évalué au plus précis les montants des charges et des produits, mais constate que les charges liées (charges cantonales avec participations communales) deviennent de plus en plus élevées et pèsent très lourdement sur le résultat de ce budget.

Il faut relever que ce budget a été calculé avec une population de 1310 habitants.

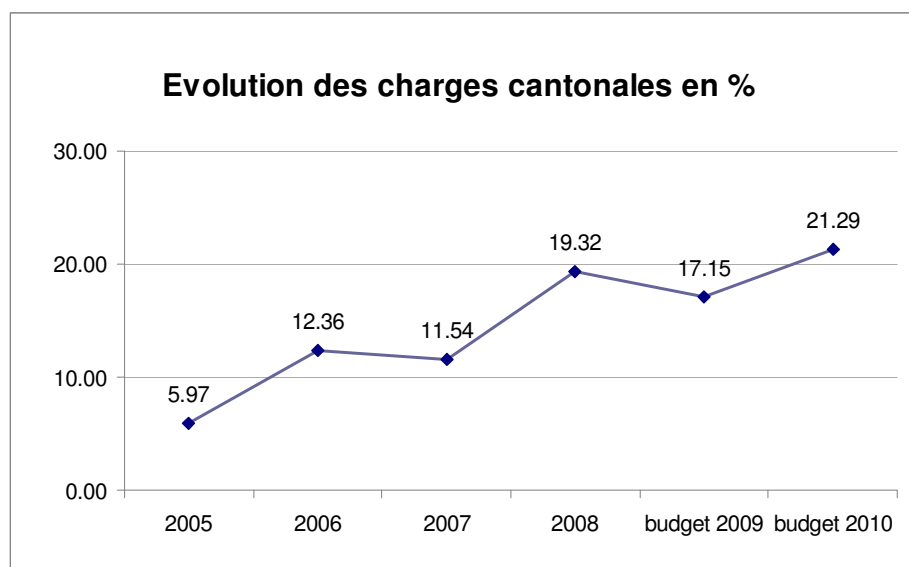
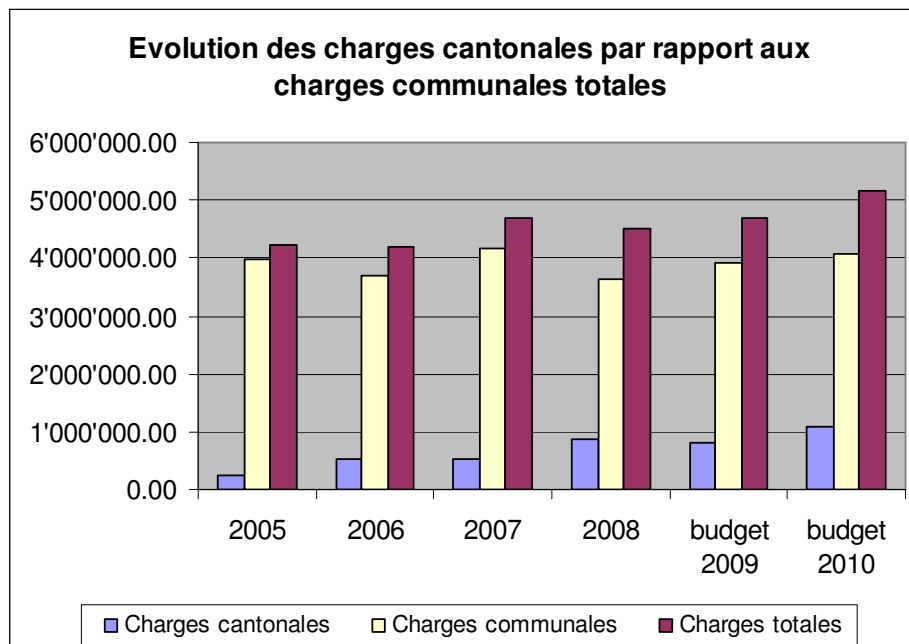
En conséquence, les charges, **Fr. 5'160'222.--**, ont augmenté de **Fr. 450'627.--** par rapport au budget 2009.

Quant aux revenus, **Fr. 4'577'546.--**, ils sont en augmentation de **Fr. 407'073.--**.

Nous ne vous cachons pas que la situation devient inquiétante au niveau des reports de charges, pour preuve le tableau ci-dessous :

	Budget 2009	Budget 2010	Différence
Transports	114'000.--	123'000.--	+9'000.--
Facture sociale	587'000.--	855'000.--	+268'000.--
OMSV	106'500.--	120'520.--	+14'020.--
TOTAL	807'500.--	1'098'520.--	+291'020.--

La part des charges cantonales (Fr. 1'098'520.--) représente plus de 21% des charges budgétisées.



La marge d'autofinancement (résultat des produits moins les charges avant amortissements) se situe autour de -Fr. 55'000.--. L'autofinancement représente le financement des investissements par des moyens internes. Ce montant ne sera pas suffisant tenant compte de nos amortissements comptables d'env. Fr. 525'000.-- par année. A ce stade, ne pas dégager un excédent de revenus signifie que la commune ne couvre pas ses dépenses courantes, avant même de s'être occupée des amortissements.





Commune de Palézieux
Maison de commune
1607 Palézieux



Ces différentes remarques amènent la Municipalité à vous présenter un budget déficitaire de

Fr. 582'676.--

Au vu de ce qui précède, la Municipalité demande au Conseil communal d'accepter ce budget tel que présenté.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :

Le Secrétaire :

Christian BAYS

Jean-Daniel GRAZ